

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 29

L'an deux mille neuf
Le 27 juillet
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mme Claire d'ELBEE, Mrs Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Mme Thérèse HALSOUET, M.Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

Mme Valérie ANDIAZABAL à Mme Agnès GIACOMETTI
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme Isabelle RAGOZIN
M. Didier PICOT à Mme HACALA
M. Dominique MELE à M. Renaud LASSALLE
M. Francis GAVILAN à Mr Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Fêtes Inaugurales du nouvel orgue : plan de financement – demande de subvention

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la construction du nouvel orgue de l'église d'Urrugne sera terminée en septembre.

En concertation avec l'Association « Les Orgues d'Urrugne » des fêtes inaugurales sont en préparation et se dérouleront du 9 au 18 octobre, principalement.

Le budget prévisionnel de cet évènement qui s'élève à 55 000 € sera financé par l'Association « Les Orgues d'Urrugne » et par la mairie d'Urrugne, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, la DRAC et l'Institut Culturel Basque.

La participation du Conseil Général est prévue dans le cadre de la convention patrimoniale – avenant 2009 (montant = 2 400 €)

La participation de l'Institut Culturel Basque est déjà acquise et a été confirmée par courrier du 20 février 2009, pour un montant de 2 500 €.

La participation de la DRAC Aquitaine est sollicitée pour un montant de 2000 €.

Les dépenses seront prises en charge pour une partie par la Mairie d'Urrugne, le solde par l'Association « Les Orgues d'Urrugne ».

Budget prévisionnel :

Coût Total Inauguration	55 000 €
Conseil Général P.A	2 400 €
Institut Culturel Basque	2 500 €
DRAC Aquitaine	2 000 €
Mairie d'Urrugne	11 600 €
Association « Les Orgues d'Urrugne »	36 500 €

.../...

Suite délibération du 27 juillet 2009 : Fêtes Inaugurales du nouvel orgue : plan de financement – demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que mentionné ci-dessus.

Votes pour : 24

Votes contre : 5

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :